

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 juin 2023

---

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 53

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 4**

Rédiger ainsi l'alinéa 9 :

« *b*) Les projets d'implantation d'unités industrielles valorisant l'utilisation d'une ressource naturelle renouvelable, concourant à la transition énergétique, relevant de l'indépendance nationale, ou représentant un intérêt pour la souveraineté économique nationale ou européenne ainsi que l'ensemble des logements indispensables à l'accueil sur le territoire des futurs employés tels que chiffré dans les différents de documents de planification urbaine ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Parmi les projets économiques ou industriels d'envergure nationale, certains vont permettre la création de plusieurs centaines voire milliers d'emploi. Inéluctablement, et notamment dans des secteurs géographiques en manque de logement et exposé à une enveloppe ZAN trop restrictive, il risque de manquer de structures pour loger les employés et ouvriers de ces usines. Il paraît donc cohérent d'intégrer, lors de l'implantation d'un projet d'ampleur nationale, une estimation des besoins en logements.